

LE PETIT JOURNIACOIS



JOURNIAC
mairie

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

JUILLET 2025 – n° 14

ÉDITORIAL

Chers Journiacoises, chers Journiacois,

J'ai souhaité que le journal d'information paraisse tous les six mois afin de vous présenter les actions et décisions de votre conseil municipal. Vous pourrez les découvrir dans les pages suivantes.

Bien sûr, cela vient en complément des actions régulières concernant les travaux de voirie, la sécurité incendie programmée, et bien d'autres.

J'espère que vous n'aurez pas trop souffert de cette période estivale particulièrement caniculaire. Sachez que la mairie reste à votre écoute pour tout problème que vous pourriez rencontrer.

Bon été, bonnes vacances et bonne rentrée à toutes et à tous !

Teulet Jean-Louis - Maire de Journiac
Délégué communautaire CCVH

LE CONSEIL MUNICIPAL

De gauche à Droite :

LAPORTE Cyrill,
PELOUX Charlene ,
SAUSSEAU Aurélia ,
LALOT Marie ,
BAUMERT Jaouen ,
LOSTE Cyril ^{1er adjoint} ,
MAURY Fabien ,
COULAUD Franck ^{2ème adjoint} ,
TEULET Jean-Louis Maire ,
FARDET Christèle ,
MAXIME Maryse ^{3ème adjoint}.



MAIRIE

NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE depuis le 1^{er} JUIN 2025

Depuis le **1^{er} juin 2025**, la commune accueillera **Lucie Maxime** en tant que nouvelle secrétaire générale de mairie.

Lucie n'est pas inconnue de notre Mairie : elle a déjà effectué **4 mois de stage** à la mairie dans le cadre de l'obtention de son **Diplôme Universitaire « Carrières Territoriales en Milieu Rural »**. Cette formation lui confère le **statut de rédacteur territorial**, qualification qui répond dès aujourd'hui aux futures obligations légales : en effet, **à partir du 1^{er} janvier 2028, les communes de moins de 2000 habitants devront obligatoirement employer une secrétaire générale de mairie d'un niveau minimum de rédacteur territorial.**

Cette arrivée s'inscrit dans la perspective du départ à la retraite, de notre secrétaire actuelle, permettant ainsi une transition en toute sérénité. Cette période de transition permettra une **passation progressive des dossiers** et la **mise à jour de certains points en retard**, assurant ainsi la continuité et la qualité du service rendu aux habitants.



POUR CONTACTER VOTRE MAIRIE
Téléphone : **0553032380**

Mail Mairie

contact@journiac.fr

&

Mail Monsieur le Maire

mairie@journiac.fr

LA MUNICIPALITÉ

Maire : Jean-Louis TEULET

1er adjoint : Cyril LOSTE

en charge de l'Administration générale, budget, finances et ressources humaines

2ème adjoint : Franck COULAUD

en charge de la voirie, alimentation en eau potable, assainissement, services techniques et urbanisme

3ème adjoint : Maryse MAXIME

en charge de l'Associatif, patrimoine, animations, culture et scolaire

Les autres membres du conseil : BAUMERT Jaouen, FARDET Christèle, LALOT Marie, LAPORTE Cyrill, MAURY Fabien, PELOUX Charlène et SAUSSEAU Aurélia.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Conseiller communautaire titulaire : TEULET Jean-Louis

Conseiller communautaire suppléant : LOSTE Cyril

Commission communication : LAPORTE Cyrill

Commission tourisme : LOSTE Cyril

Commission enfance : LALOT Marie

Commission urbanisme : LOSTE Cyril

Commission assainissement : LOSTE Cyril

Commission voirie : LOSTE Cyril

Commission finances : TEULET Jean-Louis

Commission développement économique : TEULET Jean Louis

Commission action sociale : MAXIME Maryse

LES DÉLÉGATIONS

Syndicat Départemental d'Energies – SDE 24

Titulaires TEULET Jean-Louis, MAURY Fabien

Suppléants BAUMERT Jaouen, LOSTE Cyril

Syndicat intercommunal à vocation multiple Transports scolaires

Titulaires BAUMERT Jaouen COULAUD Franck

Suppléants LALOT Marie, PELOUX Charlène

Service Public D'assainissement Non Collectif - SPANC

titulaire : MAXIME Maryse

suppléant : TEULET Jean-Louis.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Eau, assainissement, environnement

Président : LOSTE Cyril

Vice-président : BAUMERT Jaouen

Membres : COULAUD Franck, LAPORTE Cyrill, MAURY Fabien, TEULET Jean-Louis

Éducation, culture, associatif

Présidente : LALOT Marie

Vice-présidente : SAUSSEAU Aurélia

Membres : FARDET Christèle, LAPORTE Cyrill, LOSTE Cyril, MAURY Fabien, MAXIME Maryse, PELOUX Charlène, TEULET Jean-Louis

Gestion salle polyvalente et Bâtiments communaux

Président : COULAUD Franck

Vice-président : LOSTE Cyril

Membres : FARDET Christèle, PELOUX Charlène, MAXIME Maryse, LALOT MARIE, SAUSSEAU Aurélia, BAUMERT Jaouen, MAURY Fabien, LAPORTE Cyrill, TEULET Jean-Louis

Budget et finances, Gestion du personnel

Président : TEULET Jean-Louis

Vice-présidente : FARDET Christèle

Membres : MAXIME Maryse, SAUSSEAU Aurélia, COULAUD Franck, LOSTE Cyril

Communication et site internet

Président : LAPORTE Cyrill

Vice. Président : BAUMERT Jaouen

Membres : LALOT Marie, MAXIME Maryse, SAUSSEAU Aurélia, MAURY Fabien, TEULET Jean-Louis

Action sociale, solidarité et entraide

Présidente : MAXIME Maryse

Vice-président : TEULET Jean-Louis

Membres : SAUSSEAU Aurélia, LOSTE Cyril, FARDET Christèle, LALOT Marie, PELOUX Charlène

Voirie – urbanisme

Président : LOSTE Cyril

Vice-président : COULAUD Franck

Membres : LAPORTE Cyrill, LOSTE, TEULET Jean-Louis, BAUMERT Jaouen, MAURY Fabien

Appel d'offres

Président : TEULET Jean-Louis

Titulaires : LAPORTE Cyrill, LOSTE Cyril, COULAUD Franck

Suppléants : FARDET Christèle, LALOT Marie, PELOUX Charlène

ARCHIVAGE COMMUNAL : une nouvelle étape en septembre

Les archives communales sont des documents publics essentiels, qu'il s'agisse d'actes d'état civil, de délibérations du conseil municipal, de registres administratifs ou de documents techniques. La loi impose à chaque commune, même de petite taille, de conserver et classer ses archives dans le respect des durées légales. Certaines pièces doivent être gardées à vie, d'autres peuvent être éliminées après un délai réglementaire et uniquement avec l'autorisation des Archives départementales.

Dans notre commune, **plusieurs années de retard** se sont accumulées dans la mise à jour et le classement des archives. C'est pourquoi, **à partir de septembre prochain, un important chantier d'archivage numérique** sera lancé, en partenariat avec le **Centre de gestion de la Dordogne (CDG24)**.

Ce travail permettra :

- De **sécuriser** les documents grâce à un stockage numérique adapté ;
- De **faciliter la recherche et la consultation** des informations par la mairie ;
- De **préparer les dépôts** réglementaires aux Archives départementales pour les documents anciens.

*Rappelons que le maire est également responsable de la bonne conservation des archives communales, et que leur destruction illégale est passible de **7 ans de prison et 100 000 € d'amende**.*

Avec ce projet, la commune franchit une étape importante pour **préserver notre mémoire collective** et se mettre en conformité avec ses obligations légales.

INAUGURATION DU CENTRE-BOURG DE JOURNIAC :

un projet au service de la commune

Le **samedi 22 mars 2025 à 11h30**, la commune de Journiac a officiellement inauguré les travaux d'aménagement de la traverse du centre-bourg, en présence de nombreux élus, représentants institutionnels, habitants et partenaires. Monsieur le Maire, Jean-Louis Teulet, a pris la parole pour retracer l'histoire du village, saluer le travail collectif accompli et présenter les projets à venir.

✓ Un aménagement pensé pour tous

Les travaux réalisés dans la traverse du bourg ont été conçus pour **renforcer la sécurité, l'accessibilité et l'esthétique du village** :

- Création d'un plateau surélevé adapté aux véhicules agricoles et poids lourds
- Bordures franchissables et bas-côtés engazonnés
- Installation de **lampadaires LED** à basse consommation grâce au **Syndicat Départemental d'Énergies (SDE)**

Une végétalisation progressive du site accompagnera l'aménagement, avec un paysage qui évoluera encore au fil des saisons.

🗨️ Un retour sur l'histoire et l'évolution du village

Monsieur le Maire a partagé avec émotion des souvenirs de son enfance à Journiac, évoquant les évolutions successives des bâtiments communaux, de la mairie à la salle polyvalente, en passant par les écoles et les projets de rénovation énergétique. Ce regard rétrospectif souligne la volonté de continuité dans l'action municipale.

🏠 Des projets pour l'avenir

L'inauguration a aussi été l'occasion de présenter les **prochains projets structurants** :

- Réhabilitation de l'ancien presbytère** pour y créer un **commerce de proximité** (bar/restaurant, épicerie de produits locaux) avec **logement et chambres d'hôtes** – démarrage prévu fin 2025
- Accueil à la rentrée prochaine du **Collège associatif ArboRéSens**, installé dans l'ancienne école

Ces initiatives visent à **redynamiser le cœur du village**, notamment depuis la fermeture de l'école en 2021 et du bar-tabac. Avec **une population en hausse** (de 300 habitants dans les années 1980 à 511 en 2025), le besoin d'espaces de convivialité se fait sentir.

👥 Un projet soutenu par de nombreux partenaires

Le coût total des travaux s'élève à **plus de 300 000 € HT**, financé grâce au soutien de :

- L'État (DETR)** : 101 000 €
- Le Département** : 59 000 €
- SDE** : 3 750 € pour l'éclairage
- Subvention pour l'achat de terrains** : 15 000 €
- Travaux de chaussée** intégralement pris en charge par le Conseil Départemental

👤 Une mobilisation collective

Monsieur le Maire a chaleureusement remercié le **Conseil Municipal**, les **entreprises**, la **maître d'œuvre**, les **partenaires financiers**, les **riverains** pour leur patience, ainsi que les **anciens maires** qui ont contribué à faire évoluer le village au fil des décennies.

Cette inauguration marque une nouvelle étape dans la vie de Journiac, entre **ancrage dans l'histoire locale** et **regard résolument tourné vers l'avenir**.



LE COLLÈGE ARBORÉSENS S'INSTALLE DANS L'ANCIENNE ÉCOLE DE JOURNIAC

Le **Collège ArboRéSens**, un établissement alternatif associatif hors contrat et laïque, prend vie au cœur de notre village dans l'ancienne école de Journiac. Cette initiative originale, ancrée dans l'esprit des « forest schools », mêle apprentissage en plein air et vie de la nature pour nourrir l'épanouissement des élèves [Collège ArboRéSens+1](#).

Un projet pédagogique innovant et enraciné localement

- Le collège proposera, dès la rentrée 2025,
 - une classe regroupant les niveaux **6^e, 5^e et 4^e**,
 - puis une seconde classe **4^e-3^e** dès 2026 [Collège ArboRéSens](#).
- Son ambition : offrir un cadre d'apprentissage où **la moitié du temps d'enseignement se déroule en extérieur**, enrichi d'ateliers pluridisciplinaires et d'un **enseignement bilingue français-anglais** sur certaines matières [Collège ArboRéSens](#).

Rendre vie au village et aux anciens lieux scolaires

Ce projet n'est pas seulement éducatif : il redonne du souffle à Journiac. Le retour des enfants, des rires et des activités quotidiennes réactive un lien précieux dans notre communauté [Collège ArboRéSens](#).

Temps forts du projet

•**30 novembre 2024 à 10h30**

Une **réunion publique d'information** a permis de présenter le projet aux habitants de Journiac.

•**Samedi 15 mars 2025 à 10h00**

Une **visite des futurs locaux** a été organisée, offrant l'occasion d'échanger avec la future équipe pédagogique et l'équipe associative [ecolelesdeuxmains.fr](#).

Travaux et aménagements de l'ancienne école

Les travaux de l'ancienne école sont désormais **terminés**. Plusieurs entreprises sont intervenues :

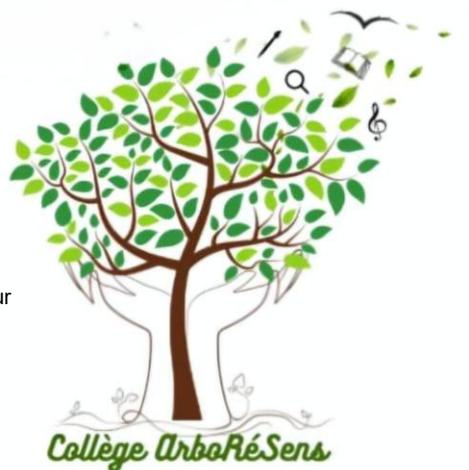
- ID Bâtiment** : diagnostic initial des lieux.
- SDE24** : pré-diagnostic énergétique.
- GONTHIER** : installation électrique et climatisation réversible.
- DESIGN' MENUISERIES** : remplacement des fenêtres.
- SICLI** : mise en place des extincteurs.

Pour financer ce projet, la commune a sollicité la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** ainsi que d'autres aides auprès de partenaires institutionnels.

Ces travaux contribuent à redonner vie et utilité à un bâtiment patrimonial, tout en améliorant le confort et la sécurité de ses futurs usagers.

Conclusion

L'arrivée du **Collège ArboRéSens** dans l'ancienne école de Journiac incarne une belle renaissance : un lieu pédagogique rejoint la communauté, réinvente l'éducation et favorise les échanges entre générations. Une aventure collective à soutenir pour faire grandir nos enfants dans un environnement à la fois humain et enraciné.



Bienvenue au Collège ArboRéSens en Dordogne

Le Collège ArboRéSens à Journiac est un lieu alternatif d'acquisition des compétences fondamentales et d'exploration de la nature, dans l'esprit des « forest schools ».

PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

La commune de Journiac poursuit son engagement en faveur de la revitalisation de son centre-bourg avec un **projet structurant : la réhabilitation de l'ancien presbytère**. Ce bâtiment communal, situé en cœur de village, fera l'objet d'un aménagement ambitieux visant à renforcer l'attractivité et les services de proximité.

🎯 Objectif du projet

Créer un **commerce de proximité** (restaurant/bar et épicerie de produits locaux), complété par :

Un **logement pour le gérant**

Ou des **chambres d'hôtes** à l'étage (projet à l'étude)

Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale de dynamisation du village, en réponse à la **fermeture de l'école en 2021** et du **dernier bar-tabac**, et face à une **population en constante augmentation** (511 habitants en 2025).

📅 Calendrier prévisionnel

Lancement des études : 2025

Travaux envisagés : Fin 2025 – début 2026

Ouverture prévue : Fin 2026 – début 2027



🏠 Financements et accompagnement

Le projet bénéficie de l'accompagnement de :

L'**Agence Technique Départementale (ATD)**

Du **Syndicat Départemental d'Énergies (SDE)** pour les aspects liés à l'éclairage et l'énergie

D'aides financières sollicitées auprès de :

La **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

La **Fondation du Patrimoine**

La **Région Nouvelle-Aquitaine**

Un **avis d'appel d'offres** a été publié en mars 2025 pour sélectionner un cabinet de maîtrise d'œuvre chargé de concevoir et suivre les travaux. La **date limite de candidature était fixée au 4 avril 2025**. C'est le cabinet **Cédric Bonnet Architecte de MANZAC SUR VERN** qui a été retenu par la commission d'appel d'offre de la commune.

🔧 Avancement des démarches techniques

Réunions de travail avec **M. Cédric Bonnet** (architecte) et **Mme BETEND** (ATD)

Intervention prévue de **l'entreprise AGEFAUR** pour étudier l'aménagement de l'arrière-cour

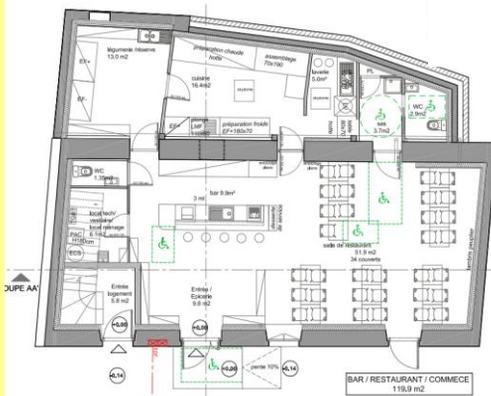
Intervention de **l'entreprise APG** pour réaliser :

Des prélèvements avant travaux pour la détection d'amiante

Un état parasitaire

La recherche de présence de plomb

Par ailleurs, ce projet est intégré au **Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Périgord Noir**, en tant qu'action prioritaire de **revitalisation du centre-bourg**.



AMÉNAGEMENT d'une STATION DE VÉLO

Notre village, situé sur un circuit vélo interdépartemental, bénéficie d'un projet d'aménagement important qui va renforcer son attractivité et améliorer le confort des usagers et des habitants. D'ici la fin de l'année, deux réalisations majeures sont en bonne voie :

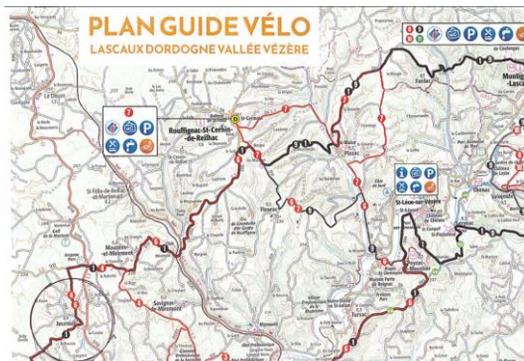
- **Une station vélo avec borne de recharge électrique, avec support arceau pour cycle**
Cette station sera équipée d'un espace dédié aux cyclistes, avec une borne pour recharger les vélos électriques, répondant ainsi aux besoins croissants des pratiquants. Elle comprendra également des tables pour créer une **aire de pique-nique avec point d'eau potable**, favorisant les pauses conviviales en plein air. Par ailleurs, la station permettra de **masquer les deux boîtiers télécoms** qui défigurent actuellement notre place de village, améliorant ainsi le paysage urbain.
- **Des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite**
Ce nouvel équipement, très attendu, comblera un manque important dans notre village en offrant des sanitaires modernes et adaptés à tous.
- Par ailleurs, un **local de stockage pour le mobilier communal** sera construit à proximité. Un abri en bois viendra compléter cet espace pour mettre en valeur un ancien « **tramail** », structure en bois traditionnelle utilisée autrefois pour soigner les vaches.

Ces deux projets, conçus en structures bois pour s'intégrer harmonieusement dans notre environnement, sont en cours de finalisation. Le choix des intervenants pour la réalisation des travaux reste à valider.

Pour leur financement, la commune a sollicité des aides auprès de plusieurs partenaires :

- L'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour les équipements de l'aire de services vélo ainsi que pour le bâtiment des sanitaires,
- La **FEC** (Fonds d'Équipements des Communes) pour la construction et l'équipement des sanitaires.

Ces aménagements représentent une étape importante pour développer notre village en faveur d'une mobilité douce et accessible à tous.



PANNEAU POCKET

Panneau Pocket, pour rester informé!

Votre mairie et votre Intercommunalité sont équipées de ce nouvel outil très pratique pour vous informer et vous alerter.

Cliquez sur le  à côté de votre Commune et de la CC Vallée de l'homme pour recevoir les notifications à chaque nouvel événement.

Pour installer l'application PanneauPocket en un seul clic, c'est très simple :

- Pour Android, c'est par ici : <https://urlz.fr/g5rK>
- Pour Apple, c'est par là : <https://urlz.fr/g5rJ>
- Et pour Huawei, c'est juste ici : <https://urlz.fr/iuvt>

Retrouvez aussi toute l'actualité de votre collectivité sur votre ordinateur : <https://urlz.fr/iFjG>

Retrouvez aussi toutes les informations et alertes sur notre site app.panneaupocket.com



**Panneau
Pocket**

Merci d'en parler autour de vous

Transfert de la compétence Eau Potable à la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE 24)

Conformément à la loi NOTRE de 2015, les communes doivent transférer la gestion de l'eau potable à des structures intercommunales telles que les **EPCI** ou **syndicats mixtes**. Cette réforme vise à mutualiser les moyens, à professionnaliser la gestion de l'eau et à garantir un service public plus efficace, tout en respectant les choix locaux.

♦ **À compter du 1er juillet 2025**, la commune de **Journiac** a choisi de confier la gestion de l'eau potable à la **Régie des Eaux de la Dordogne (RDE 24)**, via son adhésion au **Syndicat Mixte Départemental de l'Eau (SMDE 24)**.

Ce choix s'inscrit dans une volonté forte de :

- Maintenir un **service public de proximité**,
- Garantir une **gestion publique détachée de tout intérêt financier**,
- Offrir une **transition sans impact majeur pour les usagers**.

💧 **Ce qui change pour vous à partir du 1er juillet 2025 :**

RDE 24 devient votre **interlocuteur unique** pour toutes vos démarches liées à l'eau potable :

- Déménagement
- Ouverture ou fermeture de compteur
- Fuite ou incident technique
- Facturation et modalités de paiement

📄 Vous recevrez en **septembre 2025** votre première facture correspondant à l'abonnement du **second semestre 2025**.

📧 **Modalités de facturation à venir :**

- **Janvier** : acompte basé sur 50 % de la consommation estimée de l'année précédente + 50 % de l'abonnement annuel
- **Juillet** : régularisation basée sur le relevé réel – acompte déjà payé + 50 % de l'abonnement

💳 **Modes de paiement proposés :**

- Prélèvement automatique
- Paiement en ligne
- Mensualisation (sur demande)
- E-facture (sur simple demande par mail, courrier ou téléphone)

📍 **Coordonnées de votre nouveau service gestionnaire :**

RDE 24

91 avenue de la Gare – 24260 Le Bugue

Tél. : 05 53 24 95 19

Astreinte 24h/24 : 06 85 42 04 59

🌐 Site internet : www.rde24.fr

📄 Les règlements des services sont également consultables en ligne.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement dans cette transition, **la mairie reste à votre disposition**, aux côtés de l'équipe de

Jean-Louis TEULET
Maire de Journiac



Laurent PEREA
Vice-président du SMDE 24
En charge de la RDE 24

BRANCHEMENT À LA FIBRE

Bonne nouvelle : la fibre est disponible dans tout le village !

Le déploiement de la fibre optique sur notre commune est désormais **totalemment opérationnel**.

Les travaux sont terminés et le **raccordement est possible pour tous les foyers** du village.

✦ **Pour être raccordé**, il suffit de **contacter votre opérateur Internet**, qui organisera l'intervention technique à votre domicile. Le branchement reste à l'initiative des particuliers.

⚠️ **Rappel important** : en 2029 (pour Journiac), le réseau ADSL (cuivre) sera **définitivement coupé**. Il est donc fortement recommandé de **passer à la fibre dans les mois à venir**.

📄 Le réseau déployé est **public** (NATHD – le Service Public de la Fibre en Nouvelle-Aquitaine).

Il est **ouvert à plusieurs opérateurs**, mais **attention aux démarchages abusifs** ou offres inadaptées :

- ➡ Ne signez rien sans vérifier les conditions !
- ➡ En cas de doute, la mairie peut vous orienter.



Vous avez des questions ?

Sur votre **ACCÈS À LA FIBRE OPTIQUE ?**
Sur les **OPÉRATEURS** qui proposent des abonnements ?
Sur l'**INSTALLATION DE LA FIBRE** chez vous ?...

Renseignez-vous





Le Dispositif de Participation Citoyenne est en place

À la suite de la réunion publique du **28 février**, organisée en partenariat avec la **Gendarmerie nationale**, le **dispositif de Participation Citoyenne** est désormais **effectif dans notre commune**. Une **première liste de référents** a été établie, permettant de renforcer la vigilance partagée entre habitants et forces de l'ordre.

👉 **Mais la mobilisation continue** : certaines zones, notamment **la partie Est du village**, ne sont pas encore couvertes.

👉 Vous souhaitez vous impliquer dans la sécurité de votre quartier ?

Rejoignez les référents citoyens et participez activement à ce dispositif de prévention et de solidarité de proximité.

Contactez la mairie pour plus d'informations ou pour proposer votre candidature.



RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS :

une démarche obligatoire à ne pas oublier

En France, tous les jeunes âgés de 16 ans doivent accomplir une démarche importante : le recensement citoyen. Cette étape est obligatoire et permet de faciliter leur accès à certains droits et services publics, comme la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), indispensable avant l'inscription aux examens scolaires (brevet, baccalauréat, permis de conduire, etc.).

✓ Qui est concerné ?

Tous les jeunes Français qui ont eu ou vont avoir 16 ans doivent se faire recenser, qu'ils vivent dans une commune urbaine ou rurale.

✓ Où et comment s'inscrire ?

Le recensement se fait auprès de la mairie de votre lieu de résidence. Les jeunes ou leurs parents peuvent se présenter en mairie pour remplir un formulaire. Il est nécessaire de se munir des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Un justificatif de domicile récent
- Le livret de famille

✓ Que se passe-t-il après le recensement ?

Une fois le recensement effectué, une attestation de recensement est délivrée. Ce document est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours.

Quelques mois après le recensement, les jeunes seront convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée d'information citoyenne permet de mieux connaître les droits, devoirs et les missions de défense nationale.



Pour toute question ou pour réaliser cette démarche, n'hésitez pas à contacter la mairie de Journiac.



VIGILANCE FACE AUX FRELONS ASIATIQUES :



À cette période de l'année, les frelons asiatiques bâtissent leurs **nids secondaires**, souvent plus grands et plus difficiles à repérer que les premiers. Ces nids peuvent rapidement devenir un danger :

- **Pour notre sécurité**, car les frelons peuvent se montrer agressifs à proximité de leur nid.
- **Pour l'environnement**, car les abeilles, essentielles à la pollinisation, sont leurs proies privilégiées.

Chaque nid détruit, c'est un pas de plus pour protéger nos ruches et préserver la biodiversité locale.

Si vous repérez un nid, **n'intervenez pas vous-même** : contactez un professionnel pour le détruire en toute sécurité.

📞 Contacts pour destruction des nids :

- M. Benoît SERRE – tel 06 74 87 96 91
- Entreprise DALOZ – tel 06 04 52 86 93



DISPOSITIF DE RÉANIMATION D'URGENCE



Rappel En cas d'URGENCE,

un **DÉFIBRILLATEUR** est à la disposition dans la commune, sous le auvent devant la salle polyvalente.

Pour garantir son bon fonctionnement, notre défibrillateur communal a été remplacé cette année. En effet, certains de ses composants, comme les électrodes ou la batterie, ont une durée de vie inférieure à 5 ans et nécessitent un renouvellement régulier.

